ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES DES LOTISSEMENTS DES CHARBONS BLANCS

ORMES le 2 février 2020

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JANVIER 2020 à 18h30

Les propriétaires des lots constituant le lotissement des "CHARBONS BLANCS" à ORMES se sont réunis en assemblée générale, salle François RABELAIS à ORMES, sur convocation faite à chacun par distribution en boîte aux lettres, à l'initiative du bureau de l'association syndicale des lotissements des "CHARBONS BLANCS".

Sont présents :

- □ pour l'ASCPLCB:
 - o Eric VOISIN, préside l'assemblée générale
 - Jean Pierre GUILLOT, Secrétaire
 - o Maurice LITIERE, Trésorier
- pour l'ASCPCB : Jean Paul TONNIEAU, Président
- □ pour l'**ASCPHO** : Philippe MOREAU, Président
- □ pour l'**ASCPM**: Maryline BOSSE, Présidente
- pour l'ASCPCC et l'ASCPHC : Eric VOISIN, Président
- Pour la mairie d'Ormes :
 - Bruno SOLON, Directeur Général des Services, représentant Alain TOUCHARD, Vice-Président du Conseil Départemental du Loiret, absent excusé

La feuille de présence, permet de constater que 33 associés sont présents ou représentés.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.B. Mesdames / Messieurs : BLAIN, BOURDON, BOYER, BRISSARD, CARROUE, CHAMPY, Commune d'Ormes, DAHIEZ, DESPORT, FILLON, GUILLOT, MERCIER, PIEDALLU, PRAT, SCHMIT, TONNIEAU, VASSE, WAXIN.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.O. Mesdames / Messieurs : DISERBO, GAUTHIER, GUENANT, LEMOULT, MOREAU, PAUL.

Sont présents pour l'A.S.C.P.M. Mesdames / Messieurs : BOSSE, MARCHAND.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.C. Mesdames / Messieurs : DUBAS, GAUTHIER / BEAUGENDRE, GUILLOU, MARTINEZ, RIVIERRE, VOISIN.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.C. Madame / Monsieur : AUBRY

Soit un total de 232 associés absents.

En conséquence le Président passe directement à l'Assemblée Générale extraordinaire et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral et financier 2019.
- Présentation et mise aux voix du budget prévisionnel 2020.
- Pour chaque association de copropriétaires suivante ; ASCLCB, ASCPHO, ASCPM, ASCPCC et ASCPHC :
 - o Appel aux candidatures et mise aux voix des membres du bureau de l'association syndicale.
 - Adhésion de l'association syndicale à l'ASCPLCB.
- Fréquence des réunions de bureau.
- Projets d'animations.
- Questions diverses.

Le Président présente les vœux de l'association à l'assemblée des copropriétaires, et les remercie d'être venus.

BILAN MORAL:

- * But de l'association depuis que la commune a repris la gestion de la télédistribution :
 - Etre le lien entre la population des lotissements des Charbons Blancs et la municipalité.
 - Permettre à chacun de transmettre ses remarques (réunions de bureau mensuelles de l'association).

* <u>Télédistribution</u>:

 Gérée par la mairie depuis le 1er janvier 2000. L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Centre Loire assure la maintenance du réseau 7 jours / 7 de 8h00 à 22h00 au 06.17.68.44.34.

* Site Internet :

- http://charbonsblancs09.chez.com. L'administrateur est Pierre PRAT.

* Animations de l'année 2019 :

- Participation à l'organisation des « Virades de l'Espoir » (randonnées pédestres et VTT), fin septembre 2019 à la Canaudière au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».
- Soirée « Beaujolais Nouveau » du 3^{ème} vendredi de novembre 2019 qui devait avoir lieu dans le bar de la Salle Rabelais. Celle-ci a été annulé pour cause de repas des associations organisée le même soir par le municipalité.

* Projet « VOISINS VIGILANTS » :

- Eric VOISIN rappelle que le principe n'est pas de remplacer la Police mais d'être vigilant à ce qui se passe dans le quartier, la rue, autour de chez soi afin d'alerter via internet ou SMS, ses voisins eux-mêmes adhérents et la police nationale si la mairie devenait « mairie Vigilante » et qu'un contrat de partenariat était signé entre la communauté, la mairie et la police.
- Eric VOISIN rappelle le site internet « www.voisinsvigilants.org » et son fonctionnement. L'adhésion se fait très simplement sur le site et une demande est transmise aux référents de la communauté choisie qui valident l'adhérent
- Eric VOISIN informe que la communauté « VOISINS VIGILANTS » des Charbons Blancs est organisée par rue pour en faciliter la gestion. Tout nouveau membre qui veut rejoindre le groupement doit être validé par le référent de la communauté, d'où la nécessité de composer de petits ensembles par rue ou tout le monde se connait.
- Elle est actuellement composée de 45 membres (stabilité par rapport à janvier 2019) répartis en 5 communautés jumelées entre elles :
 - o « CHARBONS BLANCS RONSARD »: 10 membres,
 - o « CHARBONS BLANCS DORAT »: 9 membres,
 - « CHARBONS BLANCS MONTAIGNE »: 10 membres
 - « CHARBONS BLANCS MARTINIERE » : 2 membres
 - « CHARBONS BLANCS BOETIE » : 14 membres.
- Ces 5 communautés sont également jumelées avec celle du Clos Lucile, composée de 24 membres.
- L'objectif de l'association des Charbon Blancs pour 2019 est toujours d'augmenter le nombre de membres au sein des communautés existantes et la création de nouvelles communautés dans de nouvelles rues.
- Il est rappelé que les membres du bureau restent à la disposition de chacun pour toutes précisions complémentaires.

BILAN FINANCIER:

Remerciements à Monsieur LITIERE pour son travail de trésorier et l'importance de son engagement. A la lecture du bilan financier (-147,97 €), les intérêts bancaires ne couvrent pas les frais de fonctionnement de l'association. Ceci est aggravé avec l'absence de la manifestation du Beaujolais Nouveau. Le poste le plus important des dépenses est l'assurance.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL:

Proposition du nouveau budget de fonctionnement soumis et accepté à l'unanimité par l'assemblée.

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCB :

Les membres sortants, Messieurs JP. TONNIEAU, M. LITIERE, JP. GUILLOT et P. PRAT se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Président J-P. TONNIEAU 3 rue Rémy Belleau

Trésorier M. LITIERE 30 rue du 30 Août 44 – 45120 Chalette Secrétaire J-P. GUILLOT 4 boulevard Pierre de Ronsard

Membre P. PRAT 13 rue Jean Dorat

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPHO :

Les membres sortants, Messieurs P. MOREAU et C. PAUL se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Président P. MOREAU 12 rue Michel E de Montaigne .
Secrétaire C. PAUL 13 rue Joachim du Bellay :
Trésorier .

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPM :

Les membres sortants, Madame M BOSSE et Madame I. MARCHAND se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Président M. BOSSE 2 rue Malherbe Secrétaire I. MARCHAND 18 rue Descartes Trésorier

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCC et de L'ASCPHC :

Les membres sortants, Monsieur E. VOISIN et Madame E. GUILLOU se représentent. Suite à l'appel de candidature II n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020

. :

Président E. VOISIN 17 rue de la Boétie

Secrétaire E. GUILLOU 26 rue Michel E. de Montaigne

Trésorier

ADHESION A L'ASCPLCB:

L'assemblée vote à l'unanimité pour reconduire l'adhésion des associations syndicales à l'ASCPLCB qui gère les associations des Charbons Blancs. Les Présidents de chaque association syndicale sont membres d'office selon les statuts de l'ASCPLCB. Messieurs E. VOISIN, JP. GUILLOT, M. LITIERE, sont reconduit dans leurs fonctions :

Président E. VOISIN 17 rue La Boétie Vice-Président J-P. TONNIEAU 3 rue Rémy Belleau

Vice-Président P. MOREAU 12 rue Michel E de Montaigne

Vice-Président M. BOSSE 2 rue Malherbe

Trésorier M. LITIERE 30 rue du 30 Août 44 – 45120 Chalette

Secrétaire J-P. GUILLOT 4 boulevard Pierre de Ronsard

CALENDRIER DES REUNIONS DU BUREAU.

Rappel !!! Le bureau se réunit une fois par mois sauf pendant les vacances estivales. Ces réunions se déroulent au chalet des associations à partir de 20h30. Elles sont ouvertes à l'ensemble des co-propriétaires.

Le calendrier des réunions 2020 est le suivant :

- * Mercredi 18 mars :
- * Mercredi 8 avril :
- * Mercredi 13 mai ;
- * Mercredi 17 juin ;
- * Mercredi 16 septembre ;
- * Mercredi 14 octobre ;
- * Jeudi 19 novembre (au bar de la salle Rabelais en raison du « Beaujolais Nouveau »);
- * Mercredi 16 décembre ;

Projet d'animations pour 2020 :

Programme des animations prévues :

- Participation à l'organisation des Virades de l'espoir (tracé et balisage des parcours des randonnées pédestres et VTT) le dimanche 27 septembre 2020, à la Canaudière.
- Soirée « Beaujolais Nouveau » : Compte-tenu de la simultanéité de date avec le repas des associations, il est convenu de revenir à la date du 3^{ème} jeudi du mois, soit le jeudi 19 novembre 2020, bar de la salle François Rabelais.
- Il est également proposé la réflexion sur d'autres animations qui seront étudiés en réunion de bureau :
 - o Chandeleur, sous forme de gouter
 - o St Patrick : Dégustation de bières

QUESTIONS DIVERSES EVOQUEES PAR LES CO-PROPRIETAIRES PRESENTS CONCERNANT NOTRE QUARTIER :

• Poubelles qui ne sont pas rentrées, rue Colin Muset :

Monsieur SOLON prend note. Un courrier sera transmis à VALLOIRE HABITAT pour rappel aux locataires.

• Problème de fonctionnement de l'éclairage du parking de la salle Rabelais :

Monsieur SOLON prend note et transmet l'information aux Services Techniques. Il rappelle à tous que chacun peut faire un signalement de dysfonctionnement sur le site de la mairie.

Vitesse excessive rue Montaigne :

Cette rue est devenue une voie de transit importante, surtout le matin et le soir aux horaires d'embauche et de débauche du travail et des entrées et sorties d'école. Il est demandé des contrôles de la Police Municipale, ce qui est difficile car elle est mobilisée aux abords des écoles au même moment. Il est évoqué également de faire des chicanes pour faire ralentir les véhicules, tout en faisant attention que cela n'occasionne pas une déviation du trafic par la rue de la Boétie. Monsieur SOLON prend note. Il va solliciter la commission travaux sur ce sujet. Il rappelle également le code de la route,

à savoir que le stationnement de véhicule doit se faire sur la chaussée et non pas sur le trottoir, même à cheval. Cette disposition pourrait faire ralentir la circulation...

• Impasse Etienne Jodelle : Problème de haies non taillées

Monsieur SOLON prend note et transmet l'information aux Services Espaces Verts.

• Problème de fonctionnement d'un candélabre entre le 3 et le 5 rue Du Bellay qui est très souvent éteint. Il est informé également de la présence d'une voiture, avec des occupants, la nuit.

Monsieur SOLON prend note.

Traffic de drogue rue du Chemin de la Messe.

Monsieur SOLON informe que la police est au courant... Et il rappelle qu'il faut appeler le 17 en cas de gêne.

Aboiements intempestifs.

Monsieur SOLON prend note.

Nuisance sonore de tondeuse le dimanche.

Monsieur SOLON rappelle la règle rappelée sur le site de la commune, à savoir :

L'utilisation d'outils bruyants susceptibles de causer une gêne doit se faire aux jours et heures suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

Samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h. Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et invite l'assemblée à partager la galette avec le verre de l'amitié.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en la volonté du bureau de servir l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires.

Le Président / M. VOISIN

Certifiée conforme et véritable.